



REPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le FRANÇAISE

ID : 077-217704949-20240926-DELIB2024_042-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 16/09/2024
Date d'affichage 26/09/2024
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....13 Votants.....21
Réf : 2024-046 Objet : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A LA MEDIATHEQUE Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 26/09/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 26/09/2024 Le Maire, A. MOMON

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Valérie BOCQUEL, Sébastien DERREUMAUX, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI, Gerty EMBOULÉ, Elisabeth FRONTIN, Geneviève DARGNAT et Nassima VIGUIER

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Nicolas POUZET pouvoir à Josiane PACHOLSKI
Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN
Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE
Brigitte GOUYON pouvoir à Valérie BOCQUEL
Clément ROCU pouvoir à Sébastien DERREUMAUX
Olivier BEUDAERT à Daniel PIGNOT
Hermann TYNDAL à Eric SAINT SEBASTIEN

Absent(s) :

Alain GUYONNET et Sébastien PELLERIN

Secrétaire de séance : Michel DOYEN

Réf : 2024-046- CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A LA MEDIATHEQUE

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Entendu Monsieur le Maire,

- Exposer la nécessité de créer un emploi permanent en raison du recrutement d'une nouvelle responsable de la Médiathèque de Vernou-la Celle,
- Proposer au Conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} octobre 2024, un emploi permanent de Responsable du service culturel, relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet, afin d'accueillir cet agent par voie de mutation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de Responsable du service culturel à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2024. La dépense correspondante sera inscrite au budget.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 26 septembre 2024

Le Maire, Alain MOMON

Secrétaire de séance : Michel DOYEN

